



Cour de chargement

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 12 février 2007

Je voudrais savoir si les fumeurs ont le droit de fumer dans la cour de l'entreprise sachant que l'on charge des véhicules et donc que cette cour est collective a tous les employés de l'entreprise

Réponse :

Si la cour n'est pas couverte, il n'y est pas interdit de fumer. Cependant, l'employeur peut étendre l'interdiction de fumer partout où s'exerce son autorité